



Concarneau, le 09 février 2023.
et sympathisants de l'AUPPC

aux adhérents

Objet : compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 février 2023

Ordre du jour :

1. Situation générale et bilan moral
2. Bilan financier
3. Modification de divers articles des statuts
4. Recrutement de gestionnaires d'activités
5. Projets Activités de visibilité- évènements
6. Recrutement de volontaires pour les postes d'administrateurs
7. Conclusions sur la poursuite d'activités

Le bureau de cette AG Extraordinaire est celui du conseil d'administration, le secrétaire de séance nommé est Jean-Pierre Monfort.

Le nombre d'adhérents présents est de 21 plus un pouvoir.

Les votes décisionnels ont lieu à la majorité des 2/3 des présents et représentés.

Le démarrage de l'assemblée a lieu à 14h15

1. Situation générale et bilan moral

En ouverture, Gérard Baletaud, Président, rappelle que cette AG extraordinaire va décider du futur de l'association. Globalement l'activité de l'association a été minime, ceci étant dû aux restrictions imposées lors des confinements liés à l'épidémie de Covid ces deux dernières années. Un certain découragement du Conseil d'Administration a accompagné un manque de motivation. Quelques actions ponctuelles ont néanmoins pu être menées auprès du syndicat mixte concernant des dysfonctionnements de gestion du recouvrement des paiements d'emplacements au port de plaisance.

Rappel de la réponse écrite du Syndicat Mixte SMPPC concernant les prochaines échéances:

- Échéance 1, 1/2 et 1/4 : Mars
- Échéance 2/4 : Juin
- Échéance 3/4 et 2/2 : Septembre
- Échéance 4/4 : Novembre

il faudra tenir compte d'un délai d'environ 3 semaines de traitement par la paierie avant que les avis arrivent à destination. Veillons donc au respect de ces échéances.

Par ailleurs, comme annoncé lors du dernier CLUPPIP du port de Concarneau, à compter du 1^{er} janvier 2023, un service de paiement en ligne sera proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ce qui permettra aux plaisanciers de régler leurs créances par carte bancaire mais aussi par prélèvement unique.

En conclusion Gérard Baletaud demande à l'assemblée de se prononcer sur ce bilan : approbation à l'unanimité.

2. Bilan financier

Le bilan financier est celui de l'année 2022. Les dépenses sont légèrement supérieures à ce qui a été encaissé par les cotisations.

Au 31/12/2022, soldes créditeurs :

Compte courant : 1 164.85 €

Compte Épargne : 1 890.20 €

Soit un total de 3055.05 €

Nos recettes : 600 €

Cotisations : 600 € (40 cotisations de 15 €)

Nos dépenses : 921.42 €

Don SNSM 350.00 €

Frais administratifs 78.24 €

Cotisation UNAN 98.00 €

Assurance MAIF 116.28 € (1)

Frais de réception 278.90 €

(1) = Cotisation assurance payée en 2022 pour 2023

Quelques précisions concernant certaines dépenses sont fournies suite aux questions :

- justification du montant de l'assurance (en forte baisse par rapport aux années précédentes due à l'absence d'activités en mer)
- demande d'explication concernant le rôle de l'association UNAN. Pour rappel le

montant de la cotisation à l'UNAN est de 2€ par adhérent. Le maintien de l'adhésion est confirmé par un vote, à l'unanimité.

Le quitus est adopté à l'unanimité.

3. Modification de divers articles des statuts

Le Président propose de modifier quelques articles, à savoir :

article 1 : Suite au changement de gestionnaire du port de plaisance, le syndicat mixte

remplaçant la ville, proposition de modifier le lieu du siège social celui ci s'établirait à la

maison des associations de Concarneau. Le courrier adressé à l'association pourra

toujours être envoyé à la capitainerie, le panneau d'affichage et la boîte aux lettres seront

maintenus. Suite à une discussion avec des adhérents contestant le bien fondé de cette

proposition et réclamant le maintien du siège social à la capitainerie, le Président demandera au syndicat mixte de se prononcer sur la question (maintien ou pas) Proposition adoptée avec deux abstentions.

Note importante post-AGE : Le Syndicat Mixte a approuvé par écrit le maintien du siège, de l'adresse et de la boîte aux lettres dans la Maison du Port au môle Pénéroff

Article 2 : dénomination des membres de l'association. L'appellation membre bienfaiteur

ne correspond pas exactement à des personnes ne possédant pas de bateau mais

souhaitant s'investir dans des activités de l'association. On propose donc la formulation :

« l'association se compose d'adhérents propriétaires ou non d'un bateau »

remplaçant

« l'association se compose de membres actifs et de membres bienfaiteurs. »

Proposition adoptée à l'unanimité.

Article 4 : Gérard Baletaud rappelle que l'administration d'une association doit être collégiale, ce qui justifie un conseil d'administration (CA) constitué d'administrateurs en nombre suffisant.

Actuellement les statuts imposent un nombre minimum de six, mais peut-il être diminué à

quatre ? La question se pose, actuellement le CA ne peut plus délibérer légalement faute d'administrateurs.

La proposition de passer à quatre administrateurs ne recueillant pas les 2/3 des

voix le texte initial est maintenu. La proposition de nommer par cooptation des administrateurs manquants pour diverses raisons est également adoptée avec trois abstentions. Enfin est également votée avec une abstention l'égalité des droits de vote aux AG de tous les adhérents à jour de leur cotisation.

4. Recrutement de gestionnaires d'activités

Les gestionnaires de projet, qui sont des responsables de projets, seront administrateurs de plein droit, proposition adoptée. Les consultants assistent aux conseils

d'administration pour participer aux discussions en apportant leur savoir faire et compétence mais n'ont pas de droit de vote.

Pour relancer les activités de l'association les adhérents sont donc encouragés à assister aux CA.

Appel à candidature de gestionnaire d'activités :

Jean-François Calvo propose ses services de formation pratique en mécanique moteur pour des adhérents intéressés pour leur propre bateau (entretien annuel, le minimum à savoir pour tout navigant).

Alain Bondois propose une conférence sur les marées.

Thèmes évoqués par Gérard Baletaud : le partage de connaissance en navigation,

stages de météo, présentation d'antifouling à ultra sons (présentation par Gérard Baletaud), navigation au GPS. Également envisageable des interventions de prestataires extérieurs tels que Accastillage Diffusion (gilets de sauvetage), la coopérative maritime (le choix d'équipement de pêche). Un gestionnaire de projet est donc requis pour ces interventions.

Autre sujet abordé : l' Environnement et le projet Natura 2000, la réglementation concernant la fréquentation de l'archipel des Glénan par les plaisanciers est amenée à

évoluer de manière restrictive, il faut donc que des plaisanciers de Concarneau participent

aux réunions organisées par les instances dirigeantes. Pour mémoire rappel est fait de

l'existence du Collectif des Associations de Plaisanciers de la Baie de la Forêt, association ayant un représentant siégeant dans les commissions Natura 2000 (zone

Bénodet - pointe de Trévignon - Les Glénan). Deux adhérents sont volontaires pour

s'occuper de ce dossier, Jean-Yves Gargam et Michel Sans.

5 - Projets Activités de visibilité- évènements :

Il faut relancer les activités que l'AUPPC organisait : navigation, rallye, croisières, concours de pêche, le cabotage, tout Concarneau navigue (les contacts avec la mairie

seront pris par le CA) etc...on recherche donc un volontaire. Également un appel est lancé

pour un volontaire responsable pour la recherche de contacts avec d'autres associations

pour coordonner la participation ou l'organisation d'évènements.

Des visites peuvent être organisées: Mer Concept, JFA les chantiers Piriou ont été

contactés par Gérard Baletaud.

Site internet : Un plaisancier s'installant à Concarneau prendra la gestion du site.

Idées diverses : organisation de puces nautiques durant les AG ?

Intervention de Michel Sans : la question posée est de savoir s'il ne serait pas judicieux

pour les diverses associations de plaisanciers du port de Concarneau de se regrouper

pour faire face au syndicat mixte ? En effet il y a aujourd'hui trop de laisser aller dans les

moyens techniques et gestionnaires mis à la disposition des plaisanciers du port : Entre

autres, il n'y a plus de station de ravitaillement en carburant, plus de moyen de mâtage et

démâtage, comptabilité erratique...Il faudrait réfléchir avec tous les usagers plaisanciers

du port regroupés en une seule association pour une défense commune face à un

gestionnaire éloigné gérant tous les ports de Cornouaille. Autre question soulevée : la

mutualisation de tous les budgets des ports gérés par le syndicat mixte alors que le code

des ports maritimes stipule que chaque port gère son propre budget, aucune réponse du

syndicat mixte n'a été fournie à ce jour !

Gérard Baletaud rappelle que pour que l'association survive il faut des adhérents qui s'

impliquent dans la gestion et l'animation. Il a également informé qu'une AG serait organisée d'ici 2 mois.

6 - Recrutement de volontaires pour les postes d'administrateurs

L'appel à candidature d'administrateurs : 7 adhérents se portent candidat: Alain

Bondois, Gérard Baletaud, Pierre Castel, Guy Courvoisier, Pierre Le Gars, Christian Poulain, Claude Saulnier. Tous élus à l'unanimité.

7. Conclusions sur la poursuite d'activités

Suite à l'élection de sept administrateurs un prochain CA sera convoqué et élira son bureau. Gérard Baletaud annonce qu'il contactera les associations de plaisanciers ainsi que le collectif dans la perspective d'organiser une réunion commune pour discuter des problèmes évoqués plus haut .

L'assemblée est invitée à poser des questions.

1- quelles activités sont elles envisagées pour 2023 ? Deux ou trois petites activités. Le

montant des cotisations à 15€ en 2023 sera revu pour 2024.

2- Contacts avec la fondation Massé-Trévidy ? Il n'y a pas eu de contact cette année, une

reprise de l'activité (sortie aux Glénan) pourrait voir le jour si des volontaires de l'AUPPC

sont partants.

3 - Comment recruter de nouveaux adhérents ? Voir si on peut interroger le port de

plaisance et avoir la liste des plaisanciers inscrits, prévoir de passer par l'intermédiaire du

syndicat mixte.

Clôture de l'AG extraordinaire à 16h25

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre Monfort

Pensez aux dons à la SNSM.

SNSM Trévignon -Concarneau : <https://station-trevignon.snsm.org/>

SNSM Beg Meil : <https://station-begmeil.snsm.org/>